

Sujet : [!! SPAM]

De :

Date : 03/04/2023 13:51

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Bonjour Mr Chevallier,

J'ai pris connaissance du projet de la mise en place de bassines et du retrait des barrages. Je suis contre.

A celui qui écoute la voie de la nature, il y verra évidemment une idée contre-nature avec une fois de plus le fantasme de la toute puissance de l'homme et un anthropocentrisme affirmé.

Ces projets ont déjà été mené en Californie : résultat aujourd'hui, la plaine est dévastée et asséchée.

Salutations

Alice Aumand

PJ en pages 2 et 3

GESTION ET PARTAGE DE L'EAU

Une enquête publique relative au Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) du bassin du Thouet et de ses affluents (Thouaret, Argenton, Dive) est en cours jusqu'au 20 avril 2023. Chacun peut écrire son avis sur le projet sur le cahier prévu à cet effet en mairie. Jusqu'à ce jour, peu de citoyens se sont mobilisés.

Or, il importe de se manifester, car la charte de l'environnement de 2004, inscrite dans le préambule de la Constitution, rappelle que l'avenir et l'existence de l'humanité sont indissociables du milieu naturel; l'environnement est le patrimoine commun des êtres vivants. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. L'article 2 précise que toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

La loi du 3 janvier 1992 et celle du 30 décembre 2006 indiquent que l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur, son développement sont d'intérêt général.

Le bassin versant du Thouet est de 3 375 km² pour une population de 230 000 habitants. Le prélèvement total annuel de l'eau est de 24 000 Millions de m³ pour 60 % en eau superficielle et 40 % en eau souterraine ; soit 13 400 Mm pour l'eau potable, 9 740 Mm pour l'agriculture et 0,990 Mm pour l'industrie. Le Cébron a une capacité de 11,5 Mm, dont 7Mm pour l'eau potable, 3Mm pour l'agriculture et 1,5 Mm pour la réserve.

Or la capacité en eau est inférieure aux besoins, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, eu égard au nitrates et glyphosate .

Contrairement aux propos rassurant des élus, le SAGE préconise des mesures contraires à la préservation de l'eau :

1 - La commission locale de l'eau dans sa version du 8-11-22 précise qu'il sera mis en œuvre les opérations de restauration de la continuité écologique sur les chaussées des moulins de SAINT MARTIN, BLANCHARD, VRINES, BAGNEUX, TAIZON, CHAMPIGNY, GUE AU RICHE, POMMIERS, CREVANT, VICOMTE, FERTEVAULT, MISSE, VIONNAIS, MARANZAIS, BOURDET, AUBOUE, LIGAINÉ, sur le Thouet et MOULIN NEUF, LES PLANCHES, PREUIL sur l'Argenton.

Il faut donc constater que la préservation de la quantité de l'eau passe par la suppression des masses d'eau constituées par les chaussées. Nulle part, il n'est fait mention des oppositions justifiées des habitants, sauf pour dire que la continuité écologique est devenue « continuité écologique apaisée. »

Rien ne justifie scientifiquement l'effacement des ouvrages considérés par le SAGE comme « un facteur de risque de mauvais état des eaux ». La plupart des ouvrages et chaussées cités sont fondés en titre, antérieurs à la Révolution, inscrits sur la carte de Cassini, et présents sur le cadastre de Napoléon (de 1809 à 1822).

Les plans d'eau ne sont pas oubliés(7000) pour faire l'objet d'une suppression, ce qui est évidemment contraire au but recherché d'une économie de l'eau.

Le syndicat du val de Loire (SVL) rappelle que la retenue de LIGAINÉ sur le Thouet protège la nappe aquifère, nécessaire à la station de pompage pour les besoins de 20 000 habitants.

II - Après la suppression des masses d'eau constituées par les chaussées et les plans d'eau, le SAGE prévoit des mesures de stockage d'eau, par la création de retenues de substitution pour l'agriculture. (Page 77). Ce sont des bassines, objet actuellement de débats faussés, et de réactions vives.

Une bassine ou retenue de substitution de 800 000 m³ représente la consommation annuelle de 16 000 personnes. Les bassines ne sont pas alimentées par de l'eau de pluie, mais par pompage des nappes phréatiques, pour assurer un volume constant.

On ignore l'impact des forages et bassines sur le niveau des cours d'eau et la préservation des zones humides. Une modélisation numérique ne suffit pas. On constate en 2022, avec la sécheresse persistante et le changement climatique, un étiage d'hiver important sensible sur les rivières et les nappes aquifères.

Le SAGE ne tient nullement compte du réchauffement climatique et du déficit en eau récurrent des têtes de bassin et chevelus des ruisseaux.

Le coût total du projet du SAGE est de 110 000 000 d'euros. En conséquence, en raison de l'imprécision des données, de l'importance des enjeux, et des débats pouvant générer des accès de violence, nous demandons l'organisation d'une réunion publique, en vertu de l'article R.123-20 du code de l'Environnement.

- Chacun peut consigner ses observations sur :
- les registres des mairies de THOUARS, BRESSUIRE et AIRVAULT,
 - écrire à Monsieur Christian CHEVALIER, président de la Commission d'enquête, 4 place de l'hôtel-de-Ville 79302 BRESSUIRE Cedex
 - par voie électronique : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Sujet : [INTERNET] Consultation SAGE THOUET

De : Pascal Ribaud <

Date : 12/04/2023 14:03

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr,
Syndicat Etang <syndicat.etang.pcv@gmail.com>,

Bonjour,

Ci-jointe notre contribution à cette consultation
cdlt

--

Pascal RIBAUD

Filière Aquacole des Pays de la Loire

Président

06 22 13 62 12

pascal.ribaud72@gmail.com



— Pièces jointes : —

courrier contribution SAGE THOUET 09042023.doc

50,5 Ko



A Moncé en Belin, le 09 Avril 2023

Objet : Contribution à la consultation du SAGE THOUET

La Filière Aquacole des Pays de La Loire est issue d'un travail commun de la Région et des professionnels pour structurer ces activités, en assurer une représentation unique et en favoriser son développement dans notre région ligérienne. Elle fut créée en 2018.

Cette association a pour but de représenter les filières aquacoles régionales, de promouvoir la recherche et le développement de l'aquaculture sous toutes ses formes hors conchyliculture marine en Région Pays de La Loire. Elle regroupe ainsi les piscicultures d'étang mais aussi les activités aquacoles en circuit fermé et la production de microalgues (ex : spirulines) par exemple. Sont aussi membres les deux lycées aquacoles ligériens ainsi que des syndicats de propriétaires d'étang. Elle s'appuie bien sûr sur la Région mais aussi notamment sur le SMIDAP (entité d'expertise de la Région), ONIRIS (aspects sanitaires) et l'Université de Nantes (aspects économiques).

Notre filière évolue fortement et s'inscrit dans les plans européens, nationaux et régionaux de développement de l'aquaculture durable (à titre d'exemple, c'est un des axes forts du FEAMPA). Elle s'inscrit parfaitement dans le développement de nos territoires en s'appuyant sur des formes classiques telle la pisciculture d'étang mais aussi des approches innovantes telles de production en circuit recirculé ou en système aquaponique par exemple. Il s'agit donc d'une filière très diversifiée aussi bien dans ses modes de productions et de valorisations que des espèces produites.

Aussi permettez moi d'apporter quelques questions et remarques dans le cadre de la consultation du SAGE THOUET:

1) Une précision de définition : parlons aquaculture

Trop souvent, le terme pisciculture ou piscicole est utilisé dans les SDAGE SAGE ...

Le terme pisciculture est cependant trop restrictif et non représentatif : le terme Aquaculture (l'aquaculture consiste à élever des animaux ou cultiver des végétaux aquatiques cf référence UE [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/608655/EPRS_IDA\(2017\)608655_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/IDAN/2017/608655/EPRS_IDA(2017)608655_FR.pdf)) représente bien la réalité de ces activités économiques et de leurs évolution.

Cela est important à signaler car dans les textes, l'utilisation d'un terme restrictif peut poser problème : comment intégrer vous la ressource en eau pour une ferme aquacole produisant des microalgues ou un système de production en circuit fermé du type AMTI (Aquaculture multitrophique intégrée) ?

Je rappelle à ces titres d'exemple le plan microalgue de la Région Pays de La Loire ainsi que le développement des systèmes de production innovants sur les régions Bretagne et Pays de La Loire. Au passage un des axes du FEAMPA 201 2027 retenu du développement aquacole en Europe. Le non prise en compte du bon terme peut poser de gros problèmes juridiques dans certains arrêtés (type sécheresse) et mettre à mal ces filières innovantes et à la pointe dans notre région ligérienne. L'utiliser dans les documents du SAGE aiderait à éviter cela.

Je tiens aussi à rappeler qu'en ce qui concerne la **pisciculture d'étang**, celle-ci est plus que **millénaire dans notre région** Cela a tendance à être oublié et nos étangs majoritairement multi séculaires sont toujours mis sans distinction d'origine, d'implantation et d'usage dans le pavé Plan d'eau ...

Le SAGE du Thouet devrait intégrer cette distinction....

2) Comment prenez vous en compte le développement des activités aquacoles ?:

En effet, le SAGE rappelle un certains nombres de points mais ne semble pas intégrer d'autres enjeux européens. L'Europe a décidé de renforcer son aquaculture et, pour reprendre une phrase du projet

FEAMP 2021 -2027, « priorité 2 La sécurité alimentaire via le développement économique durable de l'aquaculture et des marché ». L'objectif est le maintien et le développement de l'aquaculture . Ce nouveau FEAMP intègre pour le première fois le domaine aquacole très clairement. Le projet pointe notamment les problématiques de gouvernance et la nécessité des simplifications des procédures administratives.

Une étude très récente (EUMOFA, Mars 2021 , https://mailchi.mp/eumofa/freshwater-aqua-fr?fbclid=IwAR3D6iKPVCIIT7C2DItjkoqz-rfbno2VtHOXC5z0sEZWcEI5XPPD_SqaHog) de l'Europe sur l'aquaculture en eau douce met en évidence son rôle socio-économique et environnemental par la création d'emploi, l'approvisionnement en denrées alimentaires ainsi que que dans la préservation des paysages et du patrimoine culturel européens. Je crois que la France fait encore partie de l'Europe...

Cette étude indique aussi que l'aquaculture en eau douce ne représente que 3 % de l'approvisionnement des produits de la pêche et de l'aquaculture . Ce qui montre, je cite, le potentiel considérable de croissance durable de la production et de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Cette problématique a entraîné l'élaboration du plan Aquaculture France 2021 2027 : ce plan se doit d'être prise en compte dans l'élaboration de ce SAGE.

Ces axes se retrouvent donc au niveau français et au niveau de la Région Pays de La Loire .

Nous voyons bien que dans le cadre du SAGE , cette prise en compte n'est pas explicite : il me semble important que le SAGE souligne clairement la prise en compte des activités aquacoles continentales en cohérence avec les plans européens, français et ligériens.

Je tiens aussi à rappeler que nos activités sont de proximité et jouent un rôle important dans le développement durable de nos territoires . Le SAGE doit aussi intégrer que durabilité est la synthèse de 3 piliers - l'environnement ; l'économique et le social- et ne pas avoir une vision monolithique eau sans bien sur négliger l'importance de la ressource EAU .

2) Approche systémique des cours d'eau notamment en restauration :

Je constate notamment au travers le concept de la continuité écologique que les approches de restaurations (type arasement de seuil) ne se font pas selon une évaluation systémique des situations mais plus sur une position dogmatique . Cela surprend car l'approche écologique intègre cette démarche d'évaluation systémique depuis plusieurs années . Cela permet d'avoir une meilleur vue des services rendus quelqu'en soit le domaine : environnement , économique ou social . Cela évite des erreurs graves dont les conséquences peuvent se faire sentir longtemps après . Cette approche permet d'aborder la situation en locale et non sur un dogme général . Plusieurs publications scientifiques sur les bilans de restauration font été de résultats mitigés notamment à cause de cette absence d'approche .

En quelques sortes , c'est un bilan du positif et du négatif qui doit être fait afin de prendre les bonnes décisions localement mais aussi puisqu'il s'agit d'un nouveau SDAGE du bilan sur des actions engagées sans regarder uniquement les aspects qui plaisent ou positifs . C'est de la rigueur scientifique .

Avec humour, je dirais ,pour exemple , que nos amis britanniques réfléchissent à réintroduire le castor pour assurer la régulation des crues : quelle différence avec un ouvrage humain (autre espèce ingénieur...) ? Faut il le supprimer malgré la biodiversité spécifique mise en avant sur ce type d'ouvrage ? Il suffit de parcourir les études scientifiques pour répondre bien sur non alors pourquoi oui sur un ouvrage humain ?????.

Pour terminer sur cet aspect, la note technique du 30 avril 2019 relative a la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau reprend en quelque sorte cette approche systémique mais visiblement reste lettre morte ...

3) Réflexion sur l'approche de restauration :

Cette approche fait souvent une référence à un passé . Si cela peut se comprendre dans l'esprit humain , je ne trouve pas dans l'aspect restauration des milieux aquatiques la notion clé en écologie scientifique de trajectoire pourtant bien prise en compte aujourd'hui par les scientifiques . Ne serait il pas bon de mettre à jour les connaissances et de tenir compte des évolutions scientifiques sur les dynamiques des écosystèmes avec ou sans l'homme ??? Ceci d'autant plus que ces trajectoires seront influencées par le réchauffement climatique.

Je suis conscient de la complexité des problématiques sur l'eau et des enjeux mais seule la prise en compte des différentes parties et dans une approche locale permettra d'avancer et d'obtenir des résultats cohérents dans le temps . Je suis convaincu que cette consultation si elle respecte bien son esprit répondra à cela : dans le cas contraire , cela ne sera que déception et conflit .

C'est aussi dans cet esprit que nous sommes intégrés à plusieurs PTGE (et CLE) et avons participé activement à l'étude ICRA sur les plans d'eau.

Une publication récente (2020) de la revue Nature Communications porte le titre « Farming fish the sea will not nourish the world » souligne l'importance de développer l'aquaculture en eau douce pour une alimentation abordable et durable et donc l'enjeu que nos politiques et programmes intègrent cela ...

Je ne peux que vous indiquez aussi le rapport d'étude du CGAAER IGEDD de 2022 SUR LE DEVELOPPEMENT PISCICULTURE FRANCAISE indiquant l'importance de la prise en compte de nos activités dans les politiques de l'eau .

Je ne peux que sur l'ensemble des points abordés cité le **rapport récent du Sénat « Rompre avec la continuité destructive : réconcilier préservation de l'environnement et activités humaines »**, établi par la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable sur la continuité écologique, approuvé à l'unanimité et mettant très clairement en évidence les points que je viens d'évoquer . Je ne doute pas de leur prise en compte pour enfin arriver **dans les faits** à une réelle politique de gestion apaisée de la continuité écologique .

Divers articles presse sur des travaux sur le THOUET illustrent bien la grande prudence en restauration difficilement comptable avec des positions dogmatiques prises dans ce SAGE.

Il me semble donc fondamental pour répondre aux objectifs aquacoles de notre pays et de notre région de prendre en compte nos activités dans ce SAGE en intégrant par exemple un chapitre spécifique à l'aquaculture-pisciculture : un peu de cohérence en quelque sorte

Par ailleurs, suite à cette consultation, nous vous demandons de nous intégrer dans le collège usager de la CLE du SAGE THOUET : beaucoup d'autres y sont mais pas notre filière aquacole... surprenant quand on parle d'eau.

Dans l'attente, soyez sur que nous porterons toute notre attention à la prise en compte de nos activités dans le cadre de ce SAGE.

Le Président
Pascal Ribaud
Ingénieur halieute

Sujet : [INTERNET] Avis enquete publique Thouet

De :

Date : 16/04/2023 16:18

Pour : "pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr" <pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr>

Bonjour je suis Monsieur Grelier Olivier propriétaire du moulin de Fertevault à Thouars, je viens de voir votre projet d'aménagement du Thouet sur le journal sachant que les propriétaires non pas été averti, je viens de voir le non de mon moulin, je suis contre le projet c'est inadmissible d'avoir des gens aussi incompetent qui s'obstine à penser qu' en enlevant les chaussées et les barrages que ça sera mieux, les anciens les ont mi c est pas pour rien, la preuve vos compétences nous ont permis de nous rendre compte de la catastrophe écologiques que vous avez créé en détruisant les barrages du Saumurois(rimaudans par exemple) y a plus du tout d'eau maintenant. Etant propriétaire du moulin et de la chaussée de Fertevault , croyez-moi que je ferais tout pour que vous n'y toucherez pas, je ne comprends pas que des gens comme vous soit prêt à tous détruire, tout ça pour des statistiques qui ont déjà révélé que c'était un échec, pour la faune et la flore et l'écologie, déjà qu'il n'y a pas beaucoup d'eau alors là avec votre projet de détruire les barrages, y'aura plus rien. Croyez-moi que c'est complètement absurde et coute 110 millions d'euros une fortune, sortez de vos bureaux et allez-vous balader au bord Thouet et profitez-en pour observer la faune et la flore que vous allez détruire par vos projets de bureaucrate. Je vous envoie un dossier j'espère que vous aurez le temps de le lire afin de voys faire réfléchir, je sais que vous ne prendrez pas en compte mes revendications car comme tous vous vous en fichez de l'avis des gens qui vive a l'année au bord de la rivière et qui savent de quoi ils parlent contrairement à des gens comme vous qui passe leurs temps sur leurs ordis.

—Pièces jointes : _____

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction des seuils des moulins (1).pdf 30 octets

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction
des seuils des moulins

Une rivière ayant de moins en moins d'eau et une lame d'écoulement réduite à presque rien l'été, des proliférations de plantes invasives (jussie, élodée), une faune piscicole appauvrie, des usages et des agréments estivaux contrariés voire disparus... la colère monte sur les rives du Thouet, affluent de la Loire coulant de Parthenay à Saumur. Pêcheurs, riverains et élus contestent le bilan de la continuité écologique destructrice qui a vu les disparitions de plusieurs barrages et chaussées, dans le tronçon aval géré par l'Agglomération Saumur Val de Loire. L'étude de la station de mesure de qualité DCE proche de Saumur leur donne plutôt raison: depuis 2010, l'indice poisson rivière est toujours mauvais, avec son pire score à date récente, tandis que les teneurs maximales de nitrates ont plutôt augmenté. Pour éviter une dérive fatale comme celle du Vicoin, rivière martyre quasiment privée d'eau à chaque été depuis que 95% de ses ouvrages ont été détruits, un moratoire sur les effacements d'ouvrage sur le Thouet doit être engagé au plus vite. La restauration de continuité écologique doit préserver les ouvrages et les équiper si besoin, pas les détruire.



Depuis le début des années 2010, une politique d'arasement des barrages et chaussées de

moulins est menée sur le Thouet en Maine-et-loire. Ces chantiers ont soulevé de nombreuses polémiques quand ils ont été proposés, mais ont été menés malgré les protestations. Aujourd'hui, les langues se délient, particulièrement autour de l'Agglo Saumur Val de Loire qui a joué les apprentis sorciers en mettant en oeuvre les destructions souhaitées par l'Etat et financées par l'agence de l'eau sans études multicritères préalables sur les impacts patrimoniaux, piscicoles, sociaux et environnementaux.

Les pêcheurs témoignent des dégâts : plus d'eau, plus de poissons, des plantes invasives

Daniel Vion a été un précurseur à alerter et à dénoncer le défaut de bon sens depuis longtemps.

Les pêcheurs ont ensuite exprimé leur colère face à la disparition des ouvrages et de leurs réserves d'eau. *"Ces retenues existaient parfois depuis mille ans"*, pointe Camille Richard, membre du collectif Thouet. *"La faune et la flore de la rivière étaient structurées autour de ces ouvrages."* Le reproche est d'autant plus vif que la destruction de ces barrages et de leurs précieux petits réservoirs d'eau n'est en rien une obligation. *"L'Europe n'a jamais dit qu'il fallait les éradiquer"*, fulmine inlassablement Ludovic Panneau, président des Martins pêcheurs, association de pêche de Montreuil-Bellay. *"Elle a demandé aux gestionnaires des rivières d'entretenir les ouvrages et de les gérer de sorte que la continuité écologique soit assurée."*

Premier problème : **le niveau d'eau en été est très bas en l'absence des retenues.** *"Le niveau et le débit du Thouet s'effondrent de manière significative"*, affirme Camille Richard. Qui précise : *"La rivière a perdu 2,5 mètres de profondeur en moyenne. Les bateaux ne passent plus et les berges sont trop haute"*. *"Ces bassins étaient indispensables à la vie aquatique, y compris l'été, quand l'eau était basse"*, appuie Ludovic Panneau.

Deuxième problème : **la jussie, plante invasive, s'est installée dans le secteur.** *"C'est un drame"*, explique Camille Richard. *Ce végétal étouffe l'écosystème."* *"Le réchauffement de l'eau s'accélère et favorise la photosynthèse"* ajoute Ludovic Panneau. *"De nouvelles plantes aquatiques apparaissent, au premier rang desquelles figure l'élodée."*

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction des seuils des moulins



Un élu dénonce le refus d'un bilan objectif des actions menées, avec comparaison entre zones avec et sans barrages

Les pêcheurs et les riverains sont donc consternés. Ils ne sont plus les seuls à se poser des questions, quand beaucoup s'inquiètent de nouveaux projets comme la disparition du barrage du moulin de Couché. Dominique Monnier, ancien maire du Puy-Notre-Dame, ex-vice président du Conseil général, s'est fendu d'une lettre ouverte à l'agglomération de Saumur Val de Loire.

En voici quelques extraits :

"Les maires se posent de nombreuses questions sur la gestion de cette rivière depuis la disparition des barrages. Ils admettent parfaitement que, pour des questions écologiques et de continuité de l'eau, cette action ait pu amener des améliorations de la rivière, mais tous indiquent qu'aucun bilan significatif n'a été réalisé."

"Ne peut-on pas marquer une pause et réfléchir avant de continuer à araser? Peut-on savoir si le travail déjà réalisé a apporté les bénéfices écologiques espérés?"

L'élu propose une méthode objective et intéressante, comparer au fil des années comment évoluent en hydrologie, biologie et écologie les tronçons où les chaussées ont disparu et ceux où ils sont restés :

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction des seuils des moulins

“il doit être possible de comparer les conséquences obtenues sur la partie Maine-et-Loire (relevant d’une gestion publique), arasée, avec la partie Deux-Sèvres (gestion privée), restée en état.”

Au final, Dominique Monnier interpelle le président de l’Agglo : *“Pouvez-vous nous donner des éclaircissements concrets sur les améliorations espérées, si elles existent”*. Et la chargée des milieux aquatiques et de la diversité à l’Agglo : *“Pourquoi campe-t-elle sur ses positions sans vouloir répondre?”*



Analyse des données de l'eau à la station aval près de Saumur: le bilan n'est pas bon du tout depuis 2010

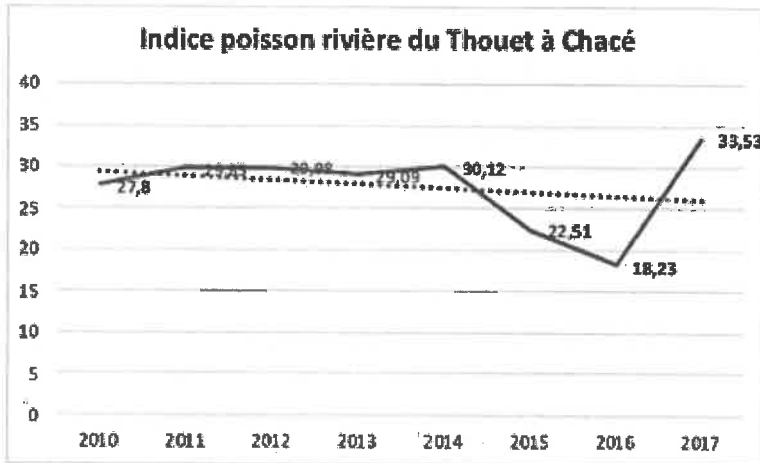
L'élu, les pêcheurs, les riverains ont quelques raisons de s'inquiéter. Nous avons été voir sur la base données publiques de l'eau Naiades l'évolution des indicateurs de qualité écologique et chimique de l'eau à la station du Thouet aval, située dans le Saumurois, à Chacé. Nous avons pris les dernières mesures disponibles en ligne (2017 pour les poissons, 2019 pour les nitrates) pour voir l'évolution observée depuis 2010.

L'indice poisson rivière mesure la composition de la faune piscicole. Plus il est élevé, plus cet indice est mauvais : inférieur ou égal à 7 excellent, entre 7 et 16 bonne qualité, entre 16

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction des seuils des moulins

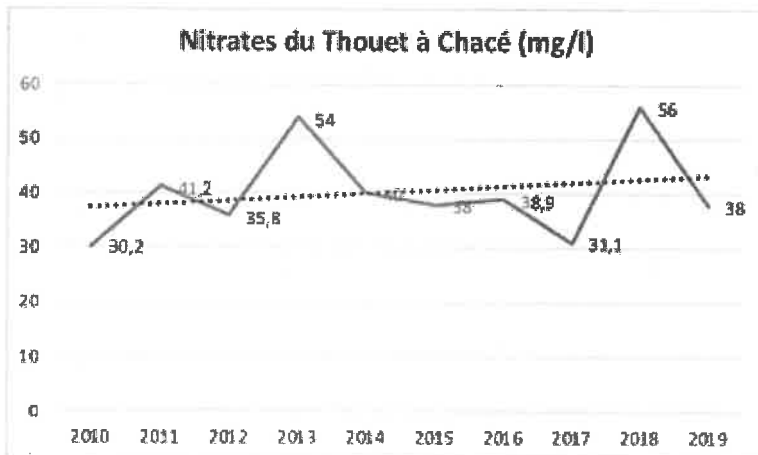
et 25 qualité médiocre, entre 25 et 36 mauvaise qualité, supérieur à 36 très mauvaise qualité.

L'IPR à Chacé depuis 2010 oscille **entre qualité médiocre et mauvaise qualité**. Le pire score a été atteint la dernière année de mesure :



Le taux de nitrates dans l'eau indique le risque d'eutrophisation, et c'est notamment un facteur favorable aux plantes invasives. Alors que les barrages ont plutôt tendance à épurer les eaux courantes (en sédimentation et métabolisation locales des effluents), les gestionnaires de rivières ont prétendu le contraire dans les années 2010. Nous avons pris les valeurs maximales observées de chaque année (plusieurs campagnes).

Mais à Chacé, le bilan nitrates n'est pas bon:



Les nitrates sont en tendance maximale croissante à la station de mesure, à deux reprises dont en 2018 le mauvais état écologique a été atteint (dépassement de 50

mg/l). Les valeurs observées, supérieures à 30 mg/l, sont considérées comme élevées et nettement au-dessus de la concentration d'un milieu naturel d'eau de surface, hors plan d'eau.

Cesser le mépris et la langue de bois des gestionnaires, stopper un dogme destructeur

Sophie Tubiana, chargée de la gestion des milieux aquatiques et de la biodiversité à l'agglomération Saumur Val de Loire, avait ainsi répondu aux citoyens inquiets: *"Nous sommes confrontés à des conflits d'usage. Agriculteurs, pêcheurs, promeneurs, chacun défend ses intérêts. À l'Agglo nous œuvrons pour le bien commun."*

Désolés de contredire cette représentante de la bureaucratie de l'eau : **il n'y a aucun bien commun fondé sur la négation des attentes des riverains et des usagers**, il n'y a aucun bien commun dans la destruction des patrimoines des rivières, il n'y a aucun bien commun lorsque les résultats promis des politiques d'effacement des ouvrages ne sont pas au rendez-vous et que les vraies causes de dégradation de la rivière ne sont pas traitées.

Ces pratiques doivent cesser désormais, d'autant que le ministère a appelé à une mise en oeuvre apaisée de la continuité écologique.

Nous appelons donc les élus et citoyens du bassin du Thouet à exiger un moratoire sur les projets éventuels de destruction des ouvrages en amont, un audit indépendant de la politique menée depuis les années 2010 et une définition concertée des vraies priorités pour la qualité de l'eau... en oubliant pas les usages partagés du Thouet.

Illustrations : le Thouet aval en été, sans eau, eutrophe, envahi par la jussie,

Analyser la continuité écologique au-delà de ses bilans "officiels"

Les ouvrages anciens (moulins, forges, étangs) ou plus récents (barrages), installés depuis des décennies à des siècles, tendent à créer au fil du temps un état écologique alternatif sur les rivières, avec des zones courantes et des zones lentes, des retenues et des bras dérivés (biefs). En prenant le choix de les détruire, on occasionne une perte irrémédiable du patrimoine historique et paysager de chaque bassin, ainsi que du potentiel énergétique bas carbone de la rivière et de divers usages riverains. Par ailleurs, les gestionnaires de l'eau jouent aux apprentis sorciers, car ils refusent de reconnaître les conséquences prévisibles: perte de ressource en eau, disparition de milieux aquatiques ou humides, étiages plus

La colère des riverains du Thouet face au dogme de la destruction
des seuils des moulins

sévères avec moindre hauteur d'eau et parfois assec, incision des lits, fragilisation berges et bûtes, moindre écrêtage des crues, disparition de certaines espèces lenticques qui s'étaient installées, suppression de zones refuges, etc.

Les politiques de destruction sont inspirées par des vues souvent dogmatiques sur un idéal de "retour à la nature sauvage" n'ayant pas grand sens dans les milieux européens anthropisés depuis 5 millénaires. Elles nient certaines fonctionnalités écologiques et sociales avérées des petits ouvrages. Ces effacements de barrage ne reposent de surcroît pas sur des bases légales, car le parlement français a demandé dans la loi de gérer, équiper, entretenir les ouvrages autorisés, non de les détruire. Les riverains doivent donc défendre sur chaque site les milieux et les usages menacés par des administrations et syndicats outrepassant leurs prérogatives et faisant des choix néfastes pour la société comme pour le vivant.

Trop souvent, les services de l'Etat (DDT-M, DREAL, Office de la biodiversité), les maîtres d'ouvrage publics (syndicats, parcs, intercos et agglos GEMAPI) et des parties prenantes choisies (fédérations de pêche) se contentent d'énoncer des généralités non vérifiables sur la soi-disant vertu des travaux engagés, ou se limitent à mettre en avant quelques espèces spécialisées de poissons. Mais l'écologie, l'hydrologie, la sociologie, l'histoire, la géographie et l'économie d'un bassin versant ne se limitent pas à ce discours convenu ni à ces enjeux limités. Nous avons besoin d'une analyse critique, indépendante, citoyenne des conséquences réelles des choix de la continuité écologique

Réponse a Enquête (!)

Monsieur l' « enquêteur »

A vous, Ce surhomme seul capable de lire cette imbuvable fable...qu'est-ce rapport d'enquête...payé pour et par, Juge et partie.... ?

En effet, connaissant fort bien le sujet, je constate qu'encore le prétendu rapport plaide toujours à charge dirigée vers la conclusion favorable à désirata, aux directives des instances initiatrices. (Qui ne vivent (via leur salaires) que grâce à l'abondance des subventions (vertueuses ? écologiques ? économiques ?).

Dans ces études, que de faux (et ultra couteux) rapports, sans aucune vraie valeur : Que de beaux couteux graphiques en couleur. Des proses...bobinanteuses...

Que faut-il être sot (pour ne pas employer un mot plus vif et plus vrai dans ce cas) pour affirmer que les chaussées de moulin existantes depuis plus de mille ans ne seraient plus écologiques ! Elles assurent naturellement cette « continuité écologique » ...termes qui n'ont de sens que de langage édulcoré.

Si cela n'avait été pas le cas, aujourd'hui nous n'aurions pas connaissance que les poissons d'eau douce existaient ! Que les chaussées ne retiennent aucun sédiment. Ils sont naturellement aspirés par la dépression résultante de l'accélération créée par la chute au passage de chaque chaussée.

Le brassage des eaux lors de ce passage, et mieux encore par celui des roues et turbines de moulin oxygène les eaux et les dépolluent (idem l'action employée par les stations dite d'épuration)

Pas de chiffre comptable dans ce rapport (sic ?) en relation avec l'objectif. Par exemples :

- Taux d'oxygène (%) présente dans l'eau en divers lieux de prélèvement du Thouet et affluents.
- Quantité de nitrate et ou autres « polluants »(%) en divers lieux de prélèvement de l'eau du Thouet et affluents.
- Quantité de polluant déversé au m2 de surface de bassin versant.
- Différentiel entre ces valeurs amont/aval des chaussées de moulin.

Au hasard de la lecture du dossier, le chiffre de 110 millions d'euros (110 millions !) fait bondir. Que de vies à sauver par un meilleur emploi de cet argent, vers, par exemple, une quatre voie entre Bressuire et Poitiers, une amélioration des services de soins, une meilleure formation de nos enfants à l'école (élèves par classe) ect.....

Le pilotage efficace des populations se fait toujours de la même façon : Orienter les individus par une présentation, disonsgentiment, sectaire.

Pourtant, dans les années 1970, et suivantes, pour disait-on, empêcher les crues, il fallait enlever les obstacles. Aujourd'hui, on dit continuité écologique.

C'est encore un non-sens :

Le débit d'une rivière est défini par la loi de la physique : largeur x profondeur x pente (Centimètres par mètre). Quels que soient les aménagements, entre la source et la mer, cette valeur ne change pas. A l'époque, les mêmes personnes que celles d'aujourd'hui ont dupé la population. La couteuse pose de « clapets » ne change pas les valeurs de débordement des crues. Force en est aux preuves accumulées. C'est le rapport pluviométrie/temps qui influence le volume d'eau à faire transiter dans nos rivières, ralentie ou pas par les haies arrachées par les mêmes penseurs écologiques ! Haies que l'on replante aujourd'hui, ou pas !

Par contre, par la destruction de ces chaussées de moulin, la hauteur moyenne d'eau contenue par la rivière diminue, sans que l'on puisse dire (comme je l'ai entendu de la bouche de prétendu ingénieur des eaux) que l'eau devient courante (pour rappel le débit ne change pas). Inversement, Ces mêmes ingénieurs osent transférer l'eau pure et abritée des nappes phréatiques, dans des réserves d'eau stagnantes. Cherchez encore l'erreur !

De surcroit, la réserve d'eau de pluie naturelle, volume constitué par : longueur totale X largeur moyenne X hauteur moyenne de la rivière est la sauvegarde tant de la vie aquatique que des zones humides.

De fait, une forte hauteur de lame d'eau se réchauffe bien moins que quelques centimètres au fond de ...la casserole. Par litre d'eau, la teneur en quantité de polluant augmente proportionnellement aux diminutions du volume contenu. Les Bonimenteurs prétendent améliorer la « qualité » de l'eau ! Cherchez encore l'erreur.

Le simple bon sens, pour peu qu'il soit regardé, consiste à admettre que les ingénieurs du moyen âge, oui, ceux qui ont réalisés ces aménagements fluviaux, n'ont ni tué la vie aquatique, ni pollué l'eau de nos rivières. Bien au contraire, respectons leur savoir au lieu de jouer aux sorciers (SAGE ??? lettres ici galvaudées).

Par contre la génération actuelle (prétendue ingénieur, des rivières de surcroit), tue la faune aquatique (plus d'eau l'été, plus de poisson. Assèchement (oui) des zones humides. Le contraire est prétendu dans ce rapport, alors que les seuils sont abaissés (sic). Diminution qui mécaniquement diminue les infiltrations de recharge des nappes....

Les mêmes « gourous » qui ont arraché les haies dans les années 80. Aujourd'hui, il faut les replanter... Demain faudra t'il reconstruire les (écologiques ?) destructions préconisées de nos rivières ?

Les solutions présentées dans ce rapport ne modifient en rien les surfaces du bassin versant, en rien l'apport des quantités des polluants (tant agricoles que ceux des villes), en rien la qualité des eaux, en rien l'appauvrissement des vies aquatiques mais toutes sont, je répète, de très couteux non-sens.

Pour conserver de bonnes eaux (si polluée ? quel mensonge ! Esturgeon et Moule grande muette*(photos ci-dessous)) présentes dans notre rivière, pour s'y baigner, avec un budget moindre, il faut encourager la réfection des chaussées et moulins (qui ne les aiment pas ?) Ils sont autant d'outils de maintien qualitatif.

En effet, l'oxygénation obtenue par le brassage (employé par les stations d'épuration (et oui)) des eaux. L'accélération et la chute rapide des eaux au niveau des ingénieuses chaussées de chaque moulin (pour peu qu'on analyse le lieu de leur implantation, leur orientation par rapport au lit, leur forme ect...) oxygènent massivement nos eaux. Les roues et turbines y participent grandement. Le curieux y remarquera la plus forte présence de poissons en ces lieux fortement oxygénés. Qu'en a ceux qui prétendent que ces mêmes poissons sont empêchés de remonter la rivière ne les ont jamais regardés faire. Ben oui, ils remontent, en nombre, ensemble, les lames d'eau (la surface est toute argentée lors de leur passage). Par contre, par les travaux envisagés dans le rapport, plus d'eau, plus de poisson et pollution éventuelle davantage concentrée ! Inutile de dessiner de beau camemberts pour le comprendre.

L'intelligente rétablissement des chaussées et moulins serait une action qualitative des eaux. Elle se combinerait avec une production d'énergie non négligeable. (Combien de foyers, combien d'ehpad..alimentés). La production est prouvée par les moulins équipés. Des vrais chiffres, pas les folkloriques couleurs du rapport d'enquête.

Cette production serait équivalente à celle d'une centrale...nucléaire...écologique !

Tous les moulins présents sur la carte de Cassini sont « **fondés en titre** ». Un droit (jalosé ?) à l'usage de l'eau. Usage, mais non consommation...Usage et amélioration du taux d'oxygène dans les eaux.

Ce rapport occulte d'apporter en priorité connaissance aux propriétaires de ce « titre ». Bien au contraire, ces initiateurs mettent en avant un financement public pour détruire ce droit et son écologique millénaire système.

Nos ingénieurs ancêtres diraient :

« Pour ne pas polluer de produits chimiques nos eaux, n'en déversez pas sur le bassin versant. »

13

___ « utilisé la simple pesanteur (moteur a eau (sans utilisation d'énergie fossile et restitution totale de celle employée) qu'est un moulin) comme force motrice de pompe à chaleur. Celle- ci transférera les calories contenue dans l'eau vers l'endroit où on aura besoin de chaleur. La baisse de la température de l'eau, sera doublée par l'oxygénation obtenue de cette même eau... et bénéfique calorifiquement ailleurs. »

___ Ces simples solutions ne gaspilleraient pas l'argent public, gagnant à être à mieux être utilisée.

___ solutions en ces temps de changement climatique, Changement climatique dont ce rapport d'un autre âge ne tient aucunement compte.

___ Retenons nos eaux de pluie (mares/étangs/retenues/chaussées ect...) plutôt que de la renvoyer le plus rapidement possible à la mer, comme le préconise ce rapport.

En conclusion, pour faire court, bien que vous, monsieur l'enquêteur (!), êtes rémunéré avec la même source financière que ceux qui osent présenter un tel ineptie-que rapport,

Merci de donner un avis défavorable à ces nouveaux gourous qui argumentent des inepties.....et plus grave, veulent mettre en péril nos ressources en eaux, en ce climat de réchauffement climatique dont il occulte les effets.

Cordialement

G Bertin

- Photos (esturgeon et moule dans le Thouet à Parthenay, preuves d'une eau non polluée)



